

La Cour des comptes appelle le gouvernement à couper le robinet des aides à l'apprentissage

« La Cour des comptes étrille la réforme de l'apprentissage », titre **Le Figaro** qui détaille un rapport de 180 pages, dans lequel les magistrats de la rue Cambon listent un à un, et sans pincettes, ses aspects négatifs. Le premier constat vise directement les résultats quantitatifs. S'il est indéniable que l'alternance a connu un essor exceptionnel, cette hausse ne correspond pas « aux objectifs historiquement associés à la politique de l'apprentissage qui, jusqu'à présent, visait à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes présentant les plus bas niveaux de qualification, ceux qui rencontrent le plus de difficulté à s'insérer sur le marché du travail », soulignent les magistrats. Or le développement de l'apprentissage ces dernières années a largement profité aux profils les plus diplômés. La Cour des comptes invite donc le gouvernement à définir une stratégie nationale de l'alternance en identifiant les objectifs prioritaires de développement. Autre recommandation : couper le robinet des aides à l'apprentissage et cibler les publics qui en ont le plus besoin. S'ajoute à cela la volonté de développer des mesures d'information et d'accompagnement à destination des jeunes d'âge scolaire pour augmenter le nombre d'apprentis en infra-bac pour qui l'apprentissage est vraiment utile en termes d'insertion professionnelle. En outre, la Cour des comptes épingle sévèrement la « très préoccupante » situation financière de France Compétences, qui souffre d'un déséquilibre structurel montrant que l'apprentissage n'a jamais été financé ou, au mieux, a été « sous-financé ». Une situation qui pousse la Cour des comptes à recommander de redéfinir les niveaux de prise en charge des contrats. (**Le Figaro, p.20**)